



Direction affaires générales et juridiques
Service Affaires juridiques et assemblées

PUBLICATION DES ACTES ADMINISTRATIFS ANNÉE 2022

DU 01/08/2022 AU 31/08/2022

DIRECTION SPORTS – VIE ASSOCIATIVE

DATE	N°	Objet
31/08/2022	1274	Stades - fermeture de tous les terrains en herbe 3 et 4 septembre 2022

Arrêté n° 1274/2022

Stades de La Robinière et Léo Lagrange fermeture des terrains en herbe du 31/08/2022 au 04/09/2022

Le maire de la Ville de Rezé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 22.11.1 et L 22.12.2,

Considérant les conditions météorologiques actuelles, et la nécessité de préserver le bon état des terrains,

Sur la proposition de M. le directeur général des services

Arrête :

Article 1.

Les terrains engazonnés des stades de La Robinière et Léo Lagrange seront interdits à la compétition et aux entraînements :

- Du 31/08/2022 au 04/09/2022

à l'exception des terrains synthétiques et stabilisés des deux stades.

Article 2.

La direction sports et vie associative de la ville de Rezé est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 3.

M. le directeur général des services,

Le commandant de police,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour la maire,
L'adjoint délégué,
Didier Quéraud

